

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 à 18H00**

---

---

*Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Crépin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,

**Date de la convocation : 20 septembre 2024**

**Présents :** Jean-Louis QUEYRAS – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Nathalie HURLIN—  
Georgette MILLY –Adrien BLANC – Cécile SARRASIN – Elodie BERARD

**Excusés :** Patrick GELLAERTS – Philippe PANCOL – Léna ROMAN – Aurélie AUMAGE – Marcelle PARIS – David REY –

**Pouvoir :**

Philippe PANCOL donne pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

**Secrétaire de séance élue à l'unanimité :** Adrien BLANC

---

---

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

**Délibération 2024-056 - Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**

Considérant la nécessité de surdimensionner les équipements publics pour répondre aux besoins accrus en période touristique, notamment par la population des résidences secondaires,

Et considérant que ce n'est pas aux seuls résidents principaux de supporter les surcouts que cela engendre,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer la majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale prévue à l'article 1407 ter du Code Général des Impôts et de fixer à 60% le taux de majoration.

**Délibération 2024-057 - Demande de subvention « opération façades-toitures »**

L'opération « façades toitures » donne un « coup de pouce » pour rénover les habitations anciennes de Saint Crépin, et l'amélioration profite à tout le monde.

C'est dans ce cadre que le département des Hautes-Alpes est sollicité pour co-financer les aides apportées par la commune.

La subvention est sollicitée à l'unanimité.

**Délibération 2024-058 – DM n°1 – budget de l'eau**

Cette DM a pour objet le paiement de la facture complémentaire correspondant à une trentaine de compteurs supplémentaires posés par rapport au prévisionnel dans l'opération de modernisation des compteurs.

Approuvé à l'unanimité.

### **Délibération 2024-059- DM n°1 – budget principal**

Cette DM doit permettre :

- Le paiement de la facture correspondant à l'aménagement du carrefour de la gare sur la bonne opération.
- Le paiement des travaux de rénovation de la porte de l'église non budgétés au budget primitif car le devis n'était pas connu,
- L'inscription des subventions obtenues relatives aux travaux d'aménagement du carrefour de la gare et de ceux de la restauration de l'église en fonction des dépenses,
- L'annulation d'un titre de recettes de 2018 à régulariser en fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité

### **Délibération 2024-060 – DM n°1 – budget microcentrale**

Cette DM a pour objet la régularisation de 0,03 € par rapport au paiement réalisé par EDF pour une facture de 2023.

Approuvé à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

M le Maire rend compte de certains points abordés lors du dernier bureau des Maires :

- Visites du patrimoine : il devrait y avoir plus de programmation à Saint Crépin
- Augmentation du loyer de la maison des artisans à Château Queyras

Un point sur la maison des anciens :

- Lancement prochainement d'un appel d'offre pour désigner la maîtrise d'œuvre

Quelques échanges avec l'Agence France Locale permettent d'envisager positivement les financements des projets communaux (maison des anciens, microcentrale...)

Le dossier des panneaux photovoltaïques avance, lancement du dossier réglementaire prochainement.

Cécile présente le projet de sortie pédagogique avec nuitée à Guions pour l'ensemble des classes.

Georgette donne des précisions sur le projet de mutuelle intercommunale  
Et fait le point sur les colis de fin d'année.

**La séance est levée à 19H00**

Le Maire,

Jean-Louis QUEYRAS



le secrétaire de séance

Adrien BLANC